

À rendre à la Mairie avant le 26 juillet 2026

FICHE D'INSCRIPTION

AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES (cantine et/ou garderie)

Enfants concernés

NOM	PRÉNOM	CLASSE	Observations particulières (ex. : PAI, etc.)

Responsable légal

Père :

Nom : Prénom : Date de naissance : / /

Adresse :

Adresse mail @ (OBLIGATOIRE)

Tél fixe : Portable : N° allocataire CAF :

Tél où l'on peut être joint entre 11h30 et 13h20 :

Mère :

Nom : Prénom : Date de naissance : / /

Adresse :

Adresse mail @ (OBLIGATOIRE)

Tél fixe : Portable : N° allocataire CAF :

Tél où l'on peut être joint entre 11h30 et 13h20 :

Autre :

Nom : Prénom : Date de naissance : / /

Adresse :

Adresse mail @ (OBLIGATOIRE)

Tél fixe : Portable : N° allocataire CAF :

Tél où l'on peut être joint entre 11h30 et 13h20 :

Personnes à prévenir en cas d'accident

Nom / Prénom	Téléphone	Lien de parenté

Information : en cas d'allergies, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être élaboré à l'initiative de la famille, en lien avec le service de médecine scolaire, l'enseignante, la directrice de l'école et un représentant de la commune.

Règlement intérieur / Attestation d'assurance / Mandat de prélèvement SEPA (à cocher)

☐ J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement intérieur des services périscolaires de Pradines et je certifie l'accepter.

☐ Pièce obligatoire à joindre à la présente fiche : fiche « Personnes autorisées à venir chercher vos enfants » + attestation d'assurance pour chacun de mes enfants.

☐ EN PLUS : uniquement pour les nouvelles familles OU si changement de RIB : mandat de prélèvement SEPA + un RIB.

Signature des parents :

REPUBLIQUE FRANCAISE



Commune de PRADINES (Loire)

PERSONNE(S) AUTORISEE(S) A VENIR CHERCHER
L'ENFANT EN GARDERIE

ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

ENFANTS:

Nom	Prénom	Classe

LISTE DES ADULTES ET PERSONNES MINEURES AUTORISES A VENIR CHERCHER
VOTRE (VOS) ENFANTS(S) A LA GARDERIE

NOM	Prénom	Téléphone
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Date :

Signatures du ou des parent(s) :